

Annexe 5 au CCTP : Récapitulatif des contrôles des prestations courantes A1 à A4

Les opérations de vérification ont lieu **APRES** l'intervention du personnel de nettoyage

 **Non contradictoire**
Titulaire seulement

AUTOCONTROLE



Fréquence et date selon l'organisation présentée dans l'offre du titulaire



Pas de délai : il s'agit d'une procédure de contrôle interne au titulaire



Compte-rendu ou relevé ou autre document interne au titulaire mis à disposition du service **sous 15 jours**

← — — — —  **Contradictaires = Service + Titulaire** — — — — →
Le contrôle peut avoir lieu même en l'absence du titulaire s'il a été prévenu dans les délais

CONTRÔLE PROGRAMMÉ



A planifier pour 6 mois lors du MS + tous les 6 mois



Confirmation date et heure exacte **7 jours avant**



CONTRÔLE A LA DEMANDE

Autant que nécessaire
A la demande du service

Préavis de **4 jours**



CONTRÔLE INOPINE

Autant que nécessaire
A la demande du service

Préavis de **12 heures**



Utilisation de la fiche de contrôle par le service



Le choix des points de contrôle est fait par le service / Transmission d'une copie de la fiche sous 48h max



Contrôle non satisfaisant



Plan d'actions correctrices
*Qui ? Quoi ?
Echéance ?*



Réfaction



Réunion d'incident



Nouveau contrôle contradictoire